



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016 à 19 :00 heure à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 1220 chemin St-Jacques, lequel immeuble est situé dans la zone A-5.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser une nouvelle subdivision cadastrale avec les lots 4 737 259 et 4 737 260 afin de créer deux nouveaux lots distincts ayant une profondeur minimale chacune de 65,77 mètres et 72,58 mètres au lieu de 75 mètres, tel qu'exigé par le règlement de lotissement 99-042.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 8 avril 2016

Pierre Rondeau

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **8 avril 2016** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 avril 2016**

*Pierre Rondeau*.....